

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 3 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
19 avril 2023

Date d'affichage
19 avril 2023

Objet de la Délibération

Périscolaire 2023/2024

N°15.2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois mai à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Michel GONNET, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Michel GONNET

*

-

Monsieur le Président souhaite continuer le périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et il propose de valider les tarifs suivants et le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

2,20€/séance, soit 4,40€/jour

4,00€/heure pour une inscription au plus tard la veille

3,00€ l'absence

25€/heure pour un parent en retard après 18h30

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour continuer le périscolaire,
- accepte les tarifs et le règlement annexé à la présente délibération,

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230503-15_2023-DE
Reçu le 09/05/2023